



Les simulations gouvernementales

du 19 décembre 2019

sur la réforme des retraites

« Aie confiance, crois en moi, que je puisse veiller sur toi, ... » : C'est ainsi que le serpent KAA s'adresse à Mowgli dans le Livre de la jungle, juste avant de chercher à l'étrangler.

C'est le même genre d'acte de foi dangereux que le gouvernement demande au monde du travail, et particulièrement aux fonctionnaires.

Jusqu'à maintenant nous étions dans la situation invraisemblable d'une réforme du système de retraite où le montant de la pension future n'était jamais évoqué par le gouvernement, sauf dans des formules générales du type « personne ne perdra ... ». Les futurs retraités ne posent pourtant que deux questions : « Je peux partir quand avec combien ? »

Secret, opacité et dissimulation

Le gouvernement s'est enfin décidé et a publié ses simulations sur le site du Haut-commissariat aux retraites (<https://www.reforme-retraite.gouv.fr/la-reforme/ma-retraite-demain/article/simulateur-suis-je-concerne-e-et-cas-types>), accompagnées des hypothèses méthodologiques (<https://www.reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/methodologie.pdf>).

Tout devrait donc être clair puisque 26 simulations de fonctionnaires, dont 4 d'enseignants, et 10 pour le privé, ont été faites. La moitié pour la génération 1980, l'autre pour la génération 1990, avec une entrée dans le monde du travail à 22 ans, et un taux plein à 65 ans dans le système actuel et dans le projet de réforme.

De façon absolument extraordinaire, à défaut d'être convaincante, pour la totalité des simulations gouvernementales, dans le public comme dans le privé, le nouveau régime ne comporterait aucune perte pour personne. Comment est-ce possible ? On se le demande vraiment, et cette note va essayer de donner une explication à ces montants peu crédibles.

Une première observation est que l'âge pivot adopté par le gouvernement est de 65 ans, et non de 64 ans. Le rapport Delevoye prévoyait un âge pivot à 64 ans pour la génération 1963, puis une augmentation d'un mois par an, donc de 65 ans pour la génération 1975. Les simulations reprennent les mêmes données, et l'âge du taux plein est à 65 ans dans les deux systèmes. Dans les régimes actuels 22 ans d'âge de début de travail plus 43 ans de durée d'assurance donne aussi 65 ans.

Une deuxième observation est que le gouvernement présente des simulations comportant une transition avec les anciens régimes, avec 23 ans dans le système actuel pour la génération 1980 et 13 ans dans le système actuel pour la génération 1990. Les simulations de la CGT sont

faites avec une carrière entière avec la réforme, et comporte toujours une baisse substantielle de pension. Ce cas de figure n'est pas du tout évoqué par le gouvernement.

Une première malhonnêteté est de ne pas faire figurer le salaire de fin de carrière des fonctionnaires, alors qu'il est donné dans les simulations du secteur privé. Le gouvernement l'a dans ses fichiers, il a donc délibérément décidé de ne pas le faire connaître. Sans doute pour ne pas faire apparaître le « taux de remplacement », le pourcentage de la rémunération de fin de carrière couvert par la pension. Tout porte à croire qu'il est autour de 50 à 60%, comme dans les simulations du secteur privé pour les salariés ayant un déroulement de carrière. En particulier on verrait sans doute que la pension du système actuel serait anormalement basse dans ce cas.

La rémunération de fin de carrière est reconstituée dans la note à partir des indices terminaux des grades, de la part de primes initiale dans la rémunération, et de son évolution (+0,23% par an) fixée dans la note de méthode du gouvernement.

Cette dissimulation est d'autant plus suspecte que le conseil d'orientation des retraites donne en accès libre l'ensemble des salaires pour ses cas-types (<https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-4654.xlsx>). On peut donc parler d'un exercice de transparence opaque du gouvernement.

Les montants biaisés de la pension Macron

Les montants donnés en euros ont l'air élevés, mais ils ne peuvent être comparés avec les salaires de 2019. Les montants sont en « euro constant 2019 », annulant l'effet de l'inflation.

Les montants de pension tiennent apparemment compte d'une revalorisation de la valeur d'achat du point « Macron » sur l'évolution des salaires à partir de 2040 et d'environ la moitié de l'évolution des salaires entre 2025 et 2040. Cette évolution est supérieure à l'inflation, donc à l'évolution du point d'indice sur lequel est calculée la pension actuelle des fonctionnaires.

Pour essayer d'être plus clair, dans les simulations gouvernementales :

En 2019 et en salaire brut, le SMIC est à près de 1500€, le minimum de pension Macron (85% du SMIC net) à 1020€, le salaire médian (50% gagnent moins) à près de 2400€ et salaire moyen à près de 3000€.

En annulant totalement l'effet de l'inflation future (euro constant 2019), avec une croissance de 1,3%, les salaires évoluant de la croissance, ces repères salariaux évoluent ainsi :

Année	2020	2045	2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €

L'œil du lecteur interprète spontanément les euros en euros d'aujourd'hui, avec les valeurs de salaire actuelles. On surévalue donc toujours en lisant les simulations ce que représenteront réellement dans 25 ou 35 ans les montants donnés.

Une très forte baisse de pension avec la réforme

Quand le gouvernement dit qu'un catégorie C de 1980 aura avec la réforme une pension de 1669€ il dit que cet agent aura une pension équivalente dans 25 ans à la pension actuelle d'un catégorie C en fin de carrière au taux plein. La différence c'est que 1662€ bruts aujourd'hui est supérieur de 120€ au SMIC, tandis que dans 25 ans la pension Macron de 1669€ sera inférieure de -460€ au SMIC.

Pour un catégorie C de 1990 partant en 2055, sa pension Macron de 1707€ sera inférieure de -700€ au SMIC, et supérieure de 100€ au minimum de pension. On a donc une réelle et très forte baisse de pension. Et tout est à l'avenant pour l'ensemble des simulations.

Catégorie C adjoint administratif					
Année	Pension actuelle 2020	Pension régime actuel 2045	Pension régime actuel 2055	Pension réforme 2045	Pension réforme 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 410 €	1 610 €
		1 721 €	1 727 €	1 669 €	1 707 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	2 130 €	2 420 €
	1 662 €				
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	3 320 €	3 780 €
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	4 150 €	4 720 €

Pour un agent de catégorie B on passe d'une pension supérieure de 500€ au SMIC en 2020 à une pension réformée supérieure de 50€ au SMIC en 2045, et inférieure de -200€ en 2055.

Catégorie B : rédacteur territorial					
Année	Pension actuelle 2020	Pension régime actuel 2045	Pension régime actuel 2055	Pension réforme 2045	Pension réforme 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 410 €	1 610 €
			2 142 €		2 250 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	2 130 €	2 420 €
	2 063 €	2 139 €		2 184 €	
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	3 320 €	3 780 €
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	4 150 €	4 720 €

Pour un agent de catégorie A on passe d'une pension de 190% du SMIC en 2020 à une pension réformée 150% du SMIC en 2045, et de 135% du SMIC en 2055.

Catégorie A : attaché d'administration					
Année	Pension actuelle 2020	Pension régime actuel 2045	Pension régime actuel 2055	Pension réforme 2045	Pension réforme 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	2 130 €	2 420 €
		2 992 €	2 993 €	3 178 €	3 279 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	3 320 €	3 780 €
	2 885 €				
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	4 150 €	4 720 €

Pour un enseignant de catégorie A on passe d'une pension de 190% du SMIC en 2020 à une pension réformée de 140% du SMIC en 2045, et de 123% du SMIC en 2055. Et ce intégrant l'abondement de rémunération issue de la fameuse « garantie de l'Etat » dans le projet de loi.

Catégorie A : professeurs des écoles avec garantie Etat					
Année	Pension actuelle 2020	Pension régime actuel 2045	Pension régime actuel 2055	Pension réforme 2045	Pension réforme 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	2 130 €	2 420 €
		2 956 €	2 972 €	2 960 €	2 980 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	3 320 €	3 780 €
	2 885 €				
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	4 150 €	4 720 €

Une pension future des régimes de fonctionnaire peu crédible

Enfin, il est stupéfiant de voir que le montant des retraites de fonctionnaire au taux plein est très proche dans les simulations gouvernementales des valeurs actuelles : pour un catégorie C, 1721€ en 2045 et 1727€ en 2055, en euros constants 2019 (inflation annulée). Aujourd'hui une pension complète en C3 à l'indice 473 est de 1662€.

On a pratiquement aucune augmentation du niveau de la pension de fonctionnaire en euros constants entre 2020, 2045 et 2055. Est-ce crédible ?

C'est non seulement peu crédible, mais c'est même invraisemblable.

Sur le long terme la puissance publique employeur est contrainte de suivre l'évolution des salaires réels dans le pays, ne serait-ce que pour pouvoir recruter et conserver ses agents. L'exemple du débat actuel sur la rémunération des enseignants est particulièrement éclairant de ce point de vue.

La pension du régime actuel des fonctionnaires étant liée à la rémunération indiciaire, la pension de fonctionnaire ne bouge pas dans les simulations gouvernementales parce que la grille indiciaire n'évolue pas du tout. Les seules évolutions viennent de la part de primes, qui augmente de 0,23% par an dans la rémunération totale.

Faire l'hypothèse, comme le fait le gouvernement dans ses simulateurs, que la rémunération indiciaire des fonctionnaires n'évoluerait que de l'inflation pendant 25 ou 35 ans pendant que les salaires du privé évolueraient de l'inflation plus la croissance, est soit une malhonnêteté intellectuelle, soit une déclaration de guerre.

L'évolution des salaires des fonctionnaires d'ici 2045 et 2055

Pour un catégorie C on passe d'une rémunération de fin de carrière supérieure de 300€ au salaire médian à -300€ en dessous en 2045 et -650€ en dessous en 2055. C'est peu crédible.

L'indiciaire de fin de carrière passe de 700€ au-dessus du SMIC en 2020, à 100€ au-dessus en 2045 et à -200€ sous le SMIC en 2055. C'est n'importe quoi, car les employeurs publics ne pourraient plus recruter.

Catégorie C adjoint administratif						
Année	Indiciaire + primes 2020	Indiciaire + primes 2045	Indiciaire + primes 2055	Indiciaire 2020	Indiciaire 2045	Indiciaire 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 020 €	1 410 €	1 610 €
						2 216 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	1 539 €	2 130 €	2 420 €
		2 907 €	3 124 €	2 216 €	2 216 €	
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	2 400 €	3 320 €	3 780 €
	2 703 €					
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	3 000 €	4 150 €	4 720 €

Pour un catégorie B on passe d'une rémunération de fin de carrière de 500€ au-dessus du salaire moyen en 2020 à 350€ en-dessous en 2045, et à 800€ en-dessous en 2055.

Pour l'indiciaire, on passe de 180% du SMIC en 2020 à 120% en 2045, et à 114% du SMIC en 2055.

Catégorie B : rédacteur territorial						
Année	Indiciaire + primes 2020	Indiciaire + primes 2045	Indiciaire + primes 2055	Indiciaire 2020	Indiciaire 2045	Indiciaire 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 020 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	1 539 €	2 130 €	2 420 €
					2 751 €	2 751 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	2 400 €	3 320 €	3 780 €
		3 807 €	3 932 €	2 751 €		
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	3 000 €	4 150 €	4 720 €
	3 527 €					

Pour un agent de catégorie A on passe d'une rémunération de fin de carrière de 185% du salaire moyen en 2020 à 150% en 2045, et à 140% en 2055.

Pour l'indiciaire, on passe de 130% du salaire moyen en 2020 à 93% en 2045, et à 82% en 2055.

Catégorie A : attaché d'administration						
Année	Indiciaire + primes 2020	Indiciaire + primes 2045	Indiciaire + primes 2055	Indiciaire 2020	Indiciaire 2045	Indiciaire 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 020 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	1 539 €	2 130 €	2 420 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	2 400 €	3 320 €	3 780 €
					3 847 €	3 847 €
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	3 000 €	4 150 €	4 720 €
	5 576 €	6 083 €	6 526 €	3 847 €		

Pour un agent de catégorie A on passe d'une rémunération de fin de carrière de 140% du salaire moyen en 2020 à 112% en 2045, et à 103% en 2055.

Pour l'indiciaire, on passe de 130% du salaire moyen en 2020 à 93% en 2045, et à 82% en 2055.

Catégorie A : professeurs des écoles avec garantie Etat						
Année	Indiciaire + primes 2020	Indiciaire + primes 2045	Indiciaire + primes 2055	Indiciaire 2020	Indiciaire 2045	Indiciaire 2055
Minimum de pension	1 020 €	1 410 €	1 610 €	1 020 €	1 410 €	1 610 €
SMIC	1 539 €	2 130 €	2 420 €	1 539 €	2 130 €	2 420 €
Salaire médian	2 400 €	3 320 €	3 780 €	2 400 €	3 320 €	3 780 €
					3 847 €	3 847 €
Salaire moyen	3 000 €	4 150 €	4 720 €	3 000 €	4 150 €	4 720 €
	4 182 €	4 656 €	4 862 €	3 847 €		

Les enseignants

Cette présentation a pour effet de fortement baisser le niveau de revalorisation de la rémunération des enseignants.

Si la pension de fonctionnaire ne bouge pas pendant une génération, le besoin de revaloriser la pension Macron ne serait plus que de 100€ ou 200€, soit 4% à 8% de la pension.

L'augmentation nécessaire de rémunération des enseignants ne serait plus que d'1,5 à 3 milliards par an. Cet élément doit avoir été examiné de très près avant toute publication de ces simulations.

Cela ne milite pas pour une grande crédibilité de ces simulations.

Les primes

Enfin le gouvernement fait évoluer le taux de primes des fonctionnaires pendant la carrière, ce qui augmente significativement la pension Macron, et comprime la pension du régime actuel des fonctionnaires.

Le taux de primes par rapport à la rémunération globale augmente de 0,23% par année, ce qui donne :

- pour un C à 18% de la rémunération en 2020 (22% de la rémunération indiciaire), 31% de l'indiciaire en 2045 et 35% en 2055 (24% et 26% de la rémunération),
- pour un B à 22% de la rémunération en 2020 (28% de la rémunération indiciaire), 38% de l'indiciaire en 2045 et 43% en 2055 (28% et 30% de la rémunération),
- pour un A à 31% de la rémunération en 2020 (44% de la rémunération indiciaire), 58% de l'indiciaire en 2045 et 64% en 2055 (37% et 39% de la rémunération),

Ces évolutions de taux de primes montrent peut-être quels sont les objectifs à long terme du gouvernement, mais anticipent un effondrement de la part de la grille indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires que nous combattons et ne considérons en rien comme inéluctable.

En clair le gouvernement anticipe la disparition du statut des fonctionnaires et de la pension de retraite qui lui est liée.

Un outil de propagande

Ces simulations gouvernementales sont un pur outil de propagande. Ils n'obéissent pas aux critères de transparence des données publiques, qui sont la règle aussi bien pour le conseil d'orientation des retraites que pour les services statistiques de l'Etat.

Le gouvernement ne donne pas le montant des rémunérations, en particulier en fin de carrière. Il ne donne pas les taux de remplacement du salaire par la pension.

Le gouvernement sous-estime grossièrement le niveau futur de la pension des fonctionnaires, en supposant un gel des rémunérations sur l'inflation pendant une génération, ce qui n'est praticable pour aucun employeur. On hésite entre les qualificatifs, propagande, opacité, malhonnêteté.

Pour retrouver de la crédibilité, le gouvernement devrait donner l'ensemble de ses « secrets de fabrication », qu'au moins le débat public soit digne de notre démocratie.